



**AFH – Association Française du Haflinger**

☎ : 07 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : [www.poney-haflinger.e-monsite.com](http://www.poney-haflinger.e-monsite.com)

RNA n°W582000395 – SIREN 488414012

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'AFH**

### **ART 1 FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION**

L'Association est nationale. Son action s'exerce dans les diverses régions de la métropole ainsi que dans les départements et territoires d'outre-mer.

Les délégués régionaux, sur décision du conseil d'administration, peuvent être chargés de l'organisation de salons ou manifestations dans les départements dont ils ont la charge.

Avant d'engager l'AFH dans une manifestation ou réunion, tout membre doit soumettre son projet au CA ou au président en cas d'urgence.

### **ART 2 ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION**

Le CA, le bureau et l'Assemblée Générale se réunissent conformément aux dispositions prévues par les statuts.

Les convocations sont individuelles, transmises par voie électronique quinze jours avant la date de l'AG. Les convocations indiquent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour.

Dans un Conseil d'Administration, en cas d'impossibilité, un administrateur peut donner pouvoir à un autre membre pour le représenter à raison d'un pouvoir maximum par administrateur.

Les votes au sein du CA se font à main levée sauf demande d'au moins un administrateur pour un vote à bulletin secret. En cas d'égalité la voix du président est prépondérante.

L'acte de candidature pour le CA se fait par courrier postal ou électronique avant la date fixée par le CA.



AFH – Association Française du Haflinger

☎ : 07 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : www.poney-haflinger.e-monsite.com

RNA n°W582000395 – SIREN 488414012

La perte de la qualité d'administrateur se perd dans les mêmes conditions que celles d'adhérent.

Tout membre de l'AFH effectuant un déplacement ou une mission pour le compte de l'association devra être dûment mandaté par le président ou son représentant et pourra être remboursé de ses frais réels.

### ART 3 ELECTIONS

Elles ont lieu tous les 2 ans, soit en présentiel à bulletins secrets soit par voie électronique

En cas d'AG en présentiel un adhérent peut voter avec trois procurations maximum.

Pour voter les adhérents doivent être à jour de leur cotisation et avoir adhéré pour la première fois au moins 4 mois avant

Les bulletins blancs ou nuls ne sont pas pris en compte pour la majorité requise

Sièges de 1 à 5 -> 2021 pour 6 ans sortant en 2027

De 6 à 10 -> 2021 pour 4 ans sortant en 2025

De 11 à 15 -> 2021 pour 2 ans sortant en 2023

- |                     |                        |          |
|---------------------|------------------------|----------|
| 1. Philippe PALACIN | 6. Antoine BRASSET     | 11. Vide |
| 2. Raquel CHASSARD  | 7. Catherine GROSSETIE | 12. Vide |
| 3. Yoann RAMOND     | 8. Léo LADUREE         | 13. Vide |
| 4. Guillaume COSNET | 9. Genest BRIGAND      | 14. Vide |
| 5. Mathieu PICOT    | 10. Hervé ROUYAT       | 15. Vide |

A chaque élection, le tiers de siège sortant est remis en jeu.

+ Tous les sièges vacants : pour la durée de mandat correspondant au siège.

Attribution des sièges en fonction du nombre de voix obtenues et, en cas d'égalité, par âge décroissant.



**AFH – Association Française du Haflinger**

☎ : 07 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : [www.poney-haflinger.e-monsite.com](http://www.poney-haflinger.e-monsite.com)

RNA n°W582000395 – SIREN 488414012

#### **ART 4 CONDITIONS D'ADHESION**

Le statut d'adhérent à l'association s'acquiert par le paiement de la cotisation.  
L'adhésion entraîne le respect des statuts et du règlement intérieur  
Celle-ci se réalise sur le site de la SHF (Société Hippique Française)

Toute cotisation réglée après le 1<sup>er</sup> septembre compte pour l'année suivante.

Les propriétaires et les mandataires d'étalons doivent être chacun adhérent pour figurer sur les listes de l'AFH

#### **ART 5 COMPTES ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS**

L'engagement d'une dépense doit être soumise préalablement à l'accord du président

Lors des manifestations organisées par l'AFH aucun frais de déplacement ne pourra être remboursé aux administrateurs

Sur présentations de justificatifs et à condition qu'ils soient engagés en bon père de famille, les frais des juges sont remboursés soit :

- au forfait des frais kilométriques sur la base de 33 centimes/km + péages
- aux frais réels : factures location voiture, train, repas, hébergements....

#### **ART 6 LISTE DES JUGES**

Seuls les juges suivants sont habilités à représenter l'AFH pour juger en France ou à l'étranger. En qualité de représentant de l'AFH leur jugement sera toujours prépondérant lors de la décision finale

Juges titulaires

BRIGAND Genest

PEUZIAT Roland

Juge adjoint

LANGÉ Aurélie



**AFH – Association Française du Haflinger**

☎ : 07 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : [www.poney-haflinger.e-monsite.com](http://www.poney-haflinger.e-monsite.com)

RNA n°W582000395 – SIREN 488414012

## **ART 7 APPROBATION DES ETALONS**

Les poulains de 1an et 2ans peuvent être présentés pour avis lors des séances régionales de confirmation

L'inscription doit se faire sur le type de document fournit par l'AFH et envoyé au secrétariat à la date fixée par l'AFH

Pour les candidats ou étalons étrangers, sans numéro sire, un certificat de race pure avec 6 générations et présentant un taux de sang étranger inférieur à 1,56% devront être fournis

Un agrément dans l'UE impose l'agrément en France

Tous les candidats doivent être à jour de leurs vaccins : grippe rhinopneumonie

Le propriétaire d'un candidat accepte que son cheval soit soumis a toutes les épreuves et tests demandés par le jury

La présentation en main se fait en licol ou mors simple brisé avec ou pas une cravache

Le jury se réserve le droit d'interrompre la présentation d'un candidat ou d'un étalon étranger en cas de mise en danger ou de bien-être du cheval

La composition du jury est complétée par deux administrateurs pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve

### **Déroulement de l'épreuve**

Mensurations (toise, diamètre de canon, tour de canon) et contrôle du signalement et des vaccins

Jugement modèle et allures

Allures en liberté

Délibération sur modèle, allures et génétique

Puis, présentation individuelle sous la selle aux trois allures et aux deux mains.

Au minimum, il est demandé 1 cercle aux deux mains au galop et un allongement au trot.

Épreuve loisirs sous la selle ou attelée

Délibération finale sur délibération précédente plus le travail

Le jury se réserve le droit de modifier le déroulement des épreuves en cas de nécessité pour vérifier certaines aptitudes



**AFH – Association Française du Haflinger**

**☎ : 07 78 18 69 31**

**✉ : asso.haflinger@gmail.com**

**Site : www.poney-haflinger.e-monsite.com**

**RNA n°W582000395 – SIREN 488414012**

**La partie modèle et allures est transcrite sur une fiche adaptée (cf. annexe)**

**L'épreuve en liberté complète la fiche de modèle et allures puis l'épreuve sous la selle permet de juger la souplesse, l'équilibre, l'amplitude, l'impulsion et l'engagement sur une grille existante notée sur 20**

**L'épreuve loisirs montée ou attelée comporte 13 tests notés sur 5 chacun donc un total de 65pts**

**Le candidat est ajourné s'il ne correspond pas au style souhaité**

**L'étalon a un agrément insuffisant pour les étalons étrangers ne correspondant pas au style souhaité**

**Le candidat a un agrément provisoire pour un an dans le cas d'un candidat qui obtient au moins 34 points non arrondis aux deux premières épreuves mais qu'il est trop juste aux épreuves de travail c'est à dire moins de 13 sur 20 sous la selle et ou moins de 48 points à l'épreuve loisirs**

**Le candidat est admis à produire en race pure s'il obtient plus de 34 pts au modèle et allures, 13 ou plus à l'épreuve sous la selle et 48 ou plus sur 65 et plus dans l'épreuve loisirs**

**L'étalon obtenant un agrément définitif peut être déconseillé si celui-ci a une attitude ou un critère critiquable**

**En cas d'arrivée d'un étalon étranger après la session d'approbation du printemps celui-ci pourra prétendre à un carnet de saillie de 3 cartes. Il devra se présenter à la prochaine commission d'approbation.**

**Les tests sanitaires doivent être réalisés pour obtenir un carnet de saillie**

### **ART 8 GESTION PSSM1**

**Le test PSSM1 est obligatoire pour les étalons et déclaré à l'AFH**

**Dans le cadre de la gestion de la PSSM1 l'AFH ne publie que la liste des étalons dont les résultats des tests sanguins réalisés chez LABEO et qui seront fournis à l'AFH**

**Ces tests sont obligatoires pour l'obtention d'un carnet de saillies**



AFH – Association Française du Haflinger

☎ : 07 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : [www.poney-haflinger.e-monsite.com](http://www.poney-haflinger.e-monsite.com)

RNA n°W582000395 – SIREN 488414012

## ART 9 LA CONFIRMATION DES POULICHES

Cet examen a lieu à l'automne pour les pouliches de 2 ans au moins

Cette évaluation est réalisée sur la fiche de pointage de l'AFH avec une synthèse donnant les points forts et points faibles

Elle est obligatoire avant la première saillie pour que le produit à naître soit haflinger

Si l'étalon ou la jument n'est pas confirmée le poulain à naître sera d'origine constatée comme nous impose le berceau de race

## ART 10 RECONFIRMATION DES JUMENTS ET DES ETALONS

Un propriétaire peut demander la reconfirmation de sa pouliche ou de son étalon. La fiche de confirmation retenue sera la meilleure des deux

Les reconfirmations se feront pour les femelles lors des rassemblements régionaux au plus tôt la tournée automnale suivante en le signalant au jury et à la confirmation annuelle pour les étalons au plus tôt l'année suivante

## ART 10 BAREME DES JUMENTS ELITE

Les pouliches ou juments peuvent, dans certains cas, prétendre à une mention qui valorise la jument elle-même, sa famille et sa production. Il existe 3 mentions : Conseillée, Recommandées et Elite.

Ces mentions s'obtiennent selon le barème ci-dessous pour les juments pointées après 1989.

Une jument **CONSEILLEE** est une femelle confirmée qui obtient un minimum de 2 points dans le barème. Une jument **RECOMMANDEE** est une femelle confirmée qui obtient au moins 4 points dans le barème.

Une jument **ELITE** est une femelle confirmée qui obtient au moins 6 points dans le barème dont minimum 2 points en « Production ».



## AFH – Association Française du Haflinger

☎ : 07 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : www.poney-haflinger.e-monsite.com

RNA n°W582000395 – SIREN 488414012

Nombre de points	MODELE	COLLATERAUX	PRODUCTION	PERFORMANCES
1/2	Les points au modèle sont directement liés à la note obtenue lors de la confirmation de la jument.	Les autres produits de la mère permettent d'obtenir des points supplémentaires.	Concerne les produits de la jument.	Classement obtenu en compétition officielle
1	Jument ayant obtenu 34 points au modèle mais qui ne remplit pas les conditions *  Jument ayant une confirmation inférieure ou égale à 34 points sans les conditions et ayant obtenu la <b>mention 1a</b> au Championnat du Monde	Frère étalon	Fille ou fils ayant obtenu un pointage de 34 sans remplir les conditions *  Fille pointée à 34 ou + et qui remplit les conditions *	Jument qui obtient un classement :  en Championnat de France pour l'Attelage, le TREC, l'endurance  En compétition régionale pour les disciplines olympiques CSO DRESSAGE CCE  Mention ELITE LOISIR pour les épreuves loisir organisées par les Haras Nationaux
2	Jument ayant obtenu 34 ou + et qui remplit les conditions *  <b>OU</b> Jument ayant obtenu le titre de Championne ou Vice-championne de France		Fils étalon, admis définitivement.	

\* Les conditions concernent les juments pointées à partir de 2001. Pour remplir les conditions la jument doit obtenir 34 points au modèle, une seule note peut être à 6, toutes les autres notes doivent être égales ou supérieures à 6.5.

**C'EST LE PROPRIETAIRE DE LA POULICHE OU DE LA JUMENT QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE DE QUALIFICATION DE SON ANIMAL ET DEMONSTRER LES POINTS OBTENUS AUPRES DE SECRETARIAT DE L'AFH.**



AFH – Association Française du Haflinger

☎ : 07 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : [www.poney-haflinger.e-monsite.com](http://www.poney-haflinger.e-monsite.com)

RNA n°W582000395 – SIREN 488414012

## ART 11 TARIFS

Tarifs sont à régler sur le site de la SHF

Cotisation 60€ pour un adhérent sans étalon

120€ pour les adhérents étalonniers

Confirmation pouliche et reconfirmation

Pouliche de 2 et 3ans 65€ pour les adhérents (dont 15€ pour les frais de gestion IFCE)

jument de 4ans et plus 95€ pour les adhérents (dont 15€ pour les frais de gestion IFCE)

pouliche de + de 2ans 165€ pour les non adhérents (dont 15€ pour les frais de gestion IFCE)

possibilité hors rassemblements : rajouter au prix de la confirmation

forfait 250€

frais kilométriques des juges (0,33€ du kilomètre)

Confirmation étalon

Engagement de 50€ pour les adhérents et 100€ pour les non adhérents

pour les confirmés 165€ pour les adhérents (dont 15€ pour les frais de gestion IFCE) et 315€ pour les non adhérents (dont 15€ pour les frais de gestion IFCE)

Primes championnat de France

50€ au premier

en bons auprès de l'AFH

40€ au deuxième

30€ au troisième

20€ aux suivants





**AFH – Association Française du Haflinger**

☎ : 07 78 18 69 31

✉ : asso.haflinger@gmail.com

Site : [www.poney-haflinger.e-monsite.com](http://www.poney-haflinger.e-monsite.com)

RNA n°W582000395 – SIREN 488414012

## **ART 12 LISTE DES ANNEXES**

### **ANNEXE 1**

**Fiche sous la selle**

### **ANNEXE 2**

**Fiche de l'épreuve loisir**

### **ANNEXE 3**

**Fiche récapitulative**

### **ANNEXE 4**

**Conditions sanitaires**

### **ANNEXE 5**

**Fiche LABEO pour PSSM**

**Version adoptée en juin 2021**

**M. Hervé ROUYAT**

**Le Président de l'AFH**

**M. Genest BRIGAND**

**Le secrétaire général de l'AFH**